



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

**PRÉFÈTE DE VAUCLUSE**

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

Avignon, le 20 janvier 2023

## **COMITÉ OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL ANTI-FRAUDE : BILAN DE L'ANNÉE PASSÉE ET ORIENTATIONS POUR 2023.**

Le Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) de Vaucluse s'est tenu ce mercredi 18 janvier en préfecture. Cette réunion annuelle est organisée sous la co-présidence de la Préfète de Vaucluse et de la Procureure d'Avignon et en présence de la Procureure de Carpentras.

Le CODAF réunit les services de l'État (police, gendarmerie, administrations préfectorale, fiscale, douanière et du travail, protection des populations) ainsi que les organismes locaux de protection sociale (Pôle emploi, URSSAF, CAF, CPAM, caisses de retraite, MSA) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude, tels que les conditions d'emploi, les prélèvements obligatoires ou les prestations sociales. Les CODAF sont compétents pour les fraudes sociales, fiscales et douanières et pour le travail illégal.

En Vaucluse, les services de contrôle se réunissent toutes les six à sept semaines afin de décliner les actions préalablement décidées et de fixer les modalités de contrôle ainsi que le rôle de chaque service. **Sur l'année 2022, environ 600 interventions ont été réalisées** dans le cadre du comité départemental (hors contrôles diligentés par chaque service) dans tous types d'activités tout en s'inscrivant dans les orientations nationales de la lutte contre la fraude. Un ciblage particulier a notamment été fait sur les branches du BTP, des HCR, de l'agriculture. Chaque manifestation d'importance (festival par exemple) est également l'occasion de contrôles interservices.

**En 2022, les services de contrôles ont transmis aux parquets 135 procédures.** Les services de la préfecture ont traité **45 dossiers de fermeture administrative pour travail illégal et pour ventes illégales de tabacs.** Enfin, dans le cadre des actions contre la fraude, l'ensemble des services de contrôle ont **mis en recouvrement la somme globale de plus de 5 millions d'euros.**

Au-delà de dresser un bilan des actions réalisées, cette réunion du CODAF a permis d'orienter les actions de contrôle 2023 :

**Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@vaucluse.gouv.fr](mailto:pref-communication@vaucluse.gouv.fr)

   @prefet84

[www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)

2 avenue de la Folie  
84000 AVIGNON

- maintenir les contrôles réalisés dans le cadre des priorités nationales (construction, saisonnalité, agriculture, transports, fraudes aux détachements...);
- orienter les actions compte tenu de l'évolution des fraudes : développer les contrôles des faux statuts et de la fausse sous traitance, renforcer les collaborations entre services pour développer la lutte contre la fraude aux prestations sociales , maintenir les interventions contre les ventes illégales de tabac et d'alcool.

La déclinaison et l'organisation de ces actions de contrôles coordonnés se feront lors de chaque réunion du CODAF, durant l'année à venir.